

Séance ordinaire du 13 janvier 2025

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil
de la municipalité de Saint-Wenceslas
tenue le 13 janvier 2025 à 19h30 au centre communautaire
Florian-Turcotte, situé au 1025, rue Hébert.**

Sont présents :

Madame la maire suppléante : Martine Bechtold
Madame la conseillère : Nicole Lafrance Dubord
Messieurs les conseillers : Serge Hélié
Jean-Marc Beauchemin

Les membres présents forment le quorum.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de Madame Martine Bechtold, maire suppléante de la municipalité de Saint-Wenceslas. Madame Martine Lebeau, directrice générale, greffière-trésorière par intérim fait fonction de secrétaire de la séance.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution
2025-001

**Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Serge Hélié**
L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Martine Bechtold, maire suppléante

ORDRE DU JOUR

- 1.0 1.0 Ouverture de la séance (i) = information
- 2.0 2.0 Adoption de l'ordre du jour ® = résolution
- 3.0 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 3.1 Séance ordinaire du 2 décembre 2024 ®
 - 3.2 3.2 Séance extraordinaire du 16 décembre 2024 ®
 - 3.3 3.3 Séance extraordinaire du 18 décembre 2024 ®
- 4.0 4.0 Correspondance
- 5.0 5.0 Rapport des comités (i)
 - 5.1 5.1 Régie des déchets
 - 5.2 5.2 OMH
 - 5.3 5.3 Bibliothèque
 - 5.4 5.4 Les Aînés + MADA
 - 5.5 5.5 Loisirs
 - 5.6 5.6 Sécurité civile, voirie, aqueduc, assainissement
- 6.0 6.0 Revenus du 1^{er} décembre 2024 au 31 décembre 2024
- 7.0 7.0 Présentation des comptes – Décembre 2024 ®
- 8.0 8.0 Communication de la maire suppléante (i)
- 9.0 9.0 Compte rendu du directeur du service incendie (i)
- 10.0 10.0 Questions du public (conseil précédent) – Suivi
- 11.0 11.0 Période de questions
- 12.0 12.0 Pause-café
- 13.0 13.0 RESECO INC. - Demande d'autorisation à la CPTAQ ®
- 14.0 14.0 Dépôt du projet de règlement déterminant les taux de taxes pour l'année 2025 ®
- 15.0 15.0 Adoption du 1^{er} projet de règlement numéro 286-24 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Wenceslas – Usages zone H-03 ®
- 16.0 16.0 Dépôt du bilan 2023 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable
 - 17.0 17.0 Révision de l'analyse de vulnérabilité de la source d'alimentation en eau potable de la

Séance ordinaire du 13 janvier 2025

- municipalité de Saint-Wenceslas – Mandat à Akifer ®
- 18.0

Adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec ®
- 19.0

Résolution autorisant les dépenses incompressibles et leur paiement par la directrice générale et greffière-trésorière ®
- 20.0

FADOQ de Saint-Wenceslas – Renouvellement du contrat de location du centre communautaire Florian-Turcotte ®
- 21.0

Adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec ®
- 22.0

Résolution abrogeant le règlement 179-14 concernant le programme de revitalisation résidentielle sur l'ensemble du territoire de la municipalité ®
- 23.0

Caisse Desjardins Godefroy – Changement de signataires ®
- 24.0

Emprunt temporaire – Changement de signataires ®
- 25.0

Nomination de représentants de comités ®
- 26.0

Résolution de quittance – G3B Gestion immobilière inc.
- 27.0

Période de questions
- 28.0

Levée de l'assemblée

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 2 décembre 2024

Résolution 2025-002

Sur la proposition de Serge Hélie

Appuyée par Jean-Marc Beauchemin

Il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024 tel que présenté.

Martine Bechtold, maire suppléante

Séance extraordinaire du 16 décembre 2024

Résolution 2025-003

Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord

Appuyée par Serge Hélie

Il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 tel que présenté.

Martine Bechtold, maire suppléante

Séance extraordinaire du 18 décembre 2024

Résolution 2025-004

Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord

Appuyée par Jean-Marc Beauchemin

Il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024 tel que présenté.

Martine Bechtold, maire suppléante

4.0 CORRESPONDANCE

|

Un document intitulé « Correspondance – 1^{er} décembre 2024 au 31 décembre 2024 » est déposé au Conseil.

a mis en forme : Gauche, Retrait : Gauche : 1.25 cm, Avec coupure mots, Taquets de tabulation : Pas à 0 cm + 0.59 cm + 1.27 cm + 2.1 cm

Séance ordinaire du 13 janvier 2025

5.0 RAPPORT DES COMITÉS

5.1 Régie des déchets (Serge Hélie)

- Aucune rencontre n'a eu lieu avec la RIGIDBNY ;

5.2 OMH (Martine Bechtold)

- Aucune rencontre n'a eu lieu avec l'OMH ;

5.3 Bibliothèque (Nicole Lafrance Dubord)

- Atelier d'écriture avec Orbie (Autrice et illustratrice jeunesse). Samedi 7 décembre à 14h00 à la Bibliothèque de St-Léonard d'Aston. En collaboration avec les bibliothèques d'Aston-Jonction et de St-Wenceslas. Activité annulée car aucune inscription;
- Atelier de bricolage sur le thème de Noël, jeudi 12 décembre de 18h à 20h. Grand succès (une dizaine de jeunes). Cette activité a été animée par les jeunes bénévoles Andréanne, Florence et Jade. Elles sont vraiment inspirantes. De beaux modèles pour les plus jeunes!
- Nouveautés: JEUX DE SOCIÉTÉ. Quelques emprunts parmi les 10 jeux acquis par la bibliothèque. Venez les emprunter, comme un livre. Nous ferons une activité "Jeux de société" à la bibliothèque en février, date à venir.
- Nouveauté : Jeux de société à emprunter comme un livre.
- Casque de réalité virtuelle (Oculus Go et Quest 3). Plusieurs emprunts depuis décembre. Voici une idée des applications disponibles: Spectacles du Cirque du Soleil, films d'animation pour jeunes, activité de pêche à la ligne relaxante, match de tennis réaliste, plein de jeux casse-têtes et de réflexion;
- Échange de livres avec le Réseau Biblio CQLM c'est près de 800 livres de la collection déposée, qui ont été échangés. Donc, 800 nouveaux livres!
- Rappel: les casques peuvent être empruntés gratuitement par les adultes, du jeudi au lundi suivant.

Activités de janvier :

- Expositions des 10 livres les plus empruntés en 2024 et suggestions "Tulatulu".
- Casques de réalité virtuelle (Oculus Go et Quest 3). Même programmation qu'en décembre, jusqu'à la fin janvier. Applications disponibles: Spectacles du Cirque du Soleil, films d'animation, activité de pêche à la ligne relaxante, match de tennis réaliste, plein de jeux casse-têtes et de réflexion.
- En collaboration avec les bibliothèques d'Aston-Jonction et de St-Wenceslas. Une invitation de la bibliothèque de St-Léonard d'Aston: Qui était Joseph-Calixte Marquis? Lundi 27 janvier de 13h30 à 16h. Venez en apprendre plus sur ce prêtre catholique, colonisateur, agent de terre, nommé curé à St-Célestin. M. Michel Morin, historien, vous fera découvrir cet homme aux multiples facettes. Gratuit pour tous. Inscription à la bibliothèque ou 819-399-3368
- Pour souligner la journée internationale d'échange de semences (25 janvier), lors des heures d'ouverture de la bibliothèque Jeanne-Hébert (lundi-jeudi de 16h à 20h), la bibliothèque mettra à la disposition de tous, des semences pour échange. Nous vous suggérons des sachets de 10 graines pour les plus petites semences (basilic, radis, etc.) et de 5 graines pour les semences telles que concombre, courgette, aubergine, etc. Si vous n'avez pas de semences à échanger, vous pourrez acheter des sachets de semences par une contribution volontaire au profit de la bibliothèque.

Séance ordinaire du 13 janvier 2025

5.4 Les Aînés + MADA (Martine Bechtold)

- 6 décembre : Il y a eu un Souper de Noël de la FADOQ suivi d'une soirée dansante. Il y a eu 115 billets de vendus
- Le 15 janvier aura lieu un diner bingo au coût de 15\$ par personne
- Nicole Lafrance Dubord lit un remerciement à Martine Bechtold pour son don de la table de billard
-

5.5 Loisirs St-Wenceslas (Jean-Marc Beauchemin)

- Les deux patinoires de la municipalité sont très belles.
- Une offre d'emploi de coordinateur/trice aux Loisirs a été publiée.

5.6 Sécurité civile (Serge Hélie)

- En décembre, le dossier de la municipalité contre le 1170 Ste-Thérèse a procédé en Cour Supérieure pour la sécurisation du site plus une demande d'injonction de démolition. La Municipalité a eu gain de cause pour les deux éléments cités. Le propriétaire n'ayant pas respecté l'ordonnance de la Cour, la Municipalité va faire clôturer le site et envoyer la facture au propriétaire.;
- L'antigel sera mis dans les bornes-fontaines;
- La Municipalité désire vous rappelez qu'une période allant jusqu'à 48 heures à la fin d'une averse de neige est en vigueur pour le déneigement des bornes-Fontaines.;
- La Municipalité va envoyer une de ses pompes du poste Caron en réparation pour un problème de sensor;
- La Municipalité a fait changer le démarreur d'un tracteur qui était défectueux. (le 110);
- Nicole Lafrance Dubord demande de vérifier s'il y a danger d'une chute de neige ou de glace à l'entrée du local des tisserandes. Jean-marc Beauchemin pense que des « stoppers » seront suffisants pour sécuriser l'entrée.

6.0 REVENUS DU 1ER NOVEMBRE 2024 AU 30 NOVEMBRE 2024

Description	Montant
Taxes municipales	137 735.25 \$
Permis	20.00 \$
Marché de Noël	
• Location de tables : 520 \$	
• Cash de départ : 300 \$	
• Vente de boîtes-repas : 180 \$	1 000.00 \$
Location centre communautaire	1 830.00 \$
Subvention Hydro-Québec (partie Loisirs)	2 507.16 \$
Publicité journal municipal	45.00 \$
Entraide incendie	5 946.61 \$
Vente d'appareils respiratoires	500.00 \$ \$
CRSBP – Subvention activités bibliothèque	300.00 \$
	149 884.02 \$

7.0 PRÉSENTATION DES COMPTES – DÉCEMBRE 2024

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière par intérim certifie la disponibilité des fonds pour le paiement des dépenses suivantes ;

Résolution
2025-005

Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Jean-Marc Beauchemin
Il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver la liste des comptes payés et à payer jointe à la présente et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à effectuer le paiement par chèque à qui de droit. En date du 31

Séance ordinaire du 13 janvier 2025

décembre 2024, le sommaire de la répartition des comptes s'établit comme suit :

• Comptes à payer :	41 076.35 \$
• Comptes payés :	104 164.75 \$
• Salaires :	33 328.55 \$
• Assurances collectives (décembre 2024) :	1 102.00 \$
• FTQ (novembre 2024) :	1 371.27 \$
• Remises gouvernementales (nov.2024) :	13 439.33 \$
• Antivirus, back-up en ligne et Microsoft 365 :	143.03 \$
• Emprunt Rue Principale-Rang 8 Ouest capital :	7 506.23 \$
• Intérêts emprunt temporaire – Sentier pédestre :	243.44 \$
• Intérêts emprunt temporaire – PRABAM :	427.63 \$
TOTAL :	202 802.58 \$

Martine Bechtold, maire suppléante

8.0 COMMUNICATION DE LA MAIRE SUPPLÉANTE

- La lettre de démission de Sophie Martinbeault est lue devant public à sa demande;
- Carole Hélié, directrice générale et greffière-trésorière effectue un retour progressif;
- Réal Deschênes, maire sera absent jusqu'au 31 janvier 2025;
- Martine Bechtold sera présente au bureau tous les lundis et mercredi pour répondre aux questions des citoyens ;

9.0 COMPTE RENDU DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

- 3 décembre : entraide Ste-Eulalie
- 4 décembre : désincarcération St-Wenceslas;
- 4 décembre : pratique mensuelle sur le sauvetage en silo à grains;
- 8 décembre : entraide St-Léonard et pratique mensuelle sur l'alimentation des pompes
- Inspection des appareils respiratoires
- Un pompier, Justin Duplessis a terminé avec succès sa formation « pompier1)
- Maintenant 12 pompiers au total.

10.0 QUESTIONS DU PUBLIC (CONSEIL PRÉCÉDENT) - SUIVI

- SANS OBJET.

11.0 11.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Henri Brault vient dire que le sentier pédestre se trouvant su la propriété de Herman Payeur est maintenant disponible au public
Martine Houle répond à une question sur les appareils respiratoires vendus.

12.0 PAUSE CAFÉ

13.0 RESECO INC. - DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ

Considérant la demande d'autorisation afin d'autoriser l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour l'entreposage de matières résiduelles fertilisantes dans une structure étanche initialement destinée à l'entreposage de déjections animales sur le lot 6 270 982;

Considérant que l'autorisation est sollicitée pour une période de 5 ans ;

Considérant que le site visé a une superficie de 19 ha, dont une portion boisée et un cours d'eau ;

Considérant que l'emplacement n'est que 0.2425 ha;

Séance ordinaire du 13 janvier 2025

Considérant que selon les données de l'inventaire des terres du Canada, l'emplacement en cause est exclusivement constitué de sols de classe 4. Dans le milieu environnant, le potentiel des sols varie généralement entre les classes 2, 3 et 4 et la présence d'îlots boisés;

Considérant qu'aucun fumier n'est entreposé dans la structure et les matières fertilisantes sont étendues sur des terres à proximité ;

Considérant qu'il n'y a pas de meilleur emplacement pour ce projet;

Considérant que c'est un site de moindre impact;

Considérant qu'il n'y a pas d'impact sur les distances séparatrices;

Considérant qu'il n'y a pas de lieu d'élevage à moins de 700m ;

Considérant que la demande vise la poursuite des activités ayant fait l'objet d'une autorisation au dossier 426338;

Considérant que le site visé s'inscrit dans un milieu agricole homogène et dynamique, mais que le site visé est de faible superficie pour permettre une agriculture viable ;

Considérant qu'il y a environ 2 km qui sépare la prise d'eau potable la plus près du site visé et qu'il n'y a pas d'impact sur la ressource sol ;

Considérant la faible superficie de l'unité foncière ;

Considérant que les MRF seront étendues sur des terres à proximité ;

Considérant la faible densité de la collectivité et l'importance de chaque projet ;

Considérant que la MRC a adopté un PDZA ;

Considérant que le projet ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme ;

Considérant que le projet répond aux objectifs du SADR de la MRC

**Résolution
2025-006**

Sur la proposition de Serge Hélie
Appuyée par Nicole Jean-Marc Beauchemin
Il est unanimement résolu par les conseillers d'appuyer la demande d'autorisation de Reseco inc. auprès de la CPTAQ.

Martine Bechtold, maire suppléante

14.0 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉTERMINANT LE TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2025

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim dépose le projet de règlement déterminant les taux de taxes pour l'année 2025.

15.0 ADOPTION DU 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 286-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-WENCESLAS – USAGES ZONE H-03

Considérant qu'un avis de motion et le dépôt du projet de règlement ont été fait lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2024;

**Résolution
2025-007**

Sur la proposition de Serge Hélie
Appuyée par Jean-Marc Beauchemin
Il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le 1^{er} projet de règlement numéro 286-24 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Wenceslas

Martine Bechtold, maire suppléante

RÈGLEMENT NUMÉRO 286-24

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-WENCESLAS

ATTENDU qu'un plan d'urbanisme par le règlement numéro 190-17 est en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Saint-Wenceslas depuis le 23 février 2017;

ATTENDU que le conseil; de la Municipalité de Saint-Wenceslas a adopté un règlement de zonage numéro 191-17, et qu'un certificat de conformité a été délivré par la MRC de Nicolet-Yamaska en date du 23 février 2017;

ATTENDU qu'un avis de motion a dûment été donné par Serge Hélie, conseiller, lors de la séance du 2 décembre 2024;

Article 1 Préambule et but

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement. Le présent règlement vise à mieux contrôler la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité.

Article 2

Modifier l'article 84.2 « Usages autorisés par zone de l'affectation « Habitation » H» du règlement de zonage no 191-17 :

Ajouter l'usage suivant dans la zone H-3 du tableau 14 :

Groupe Habitation III (**H3**)
Sont de ce groupe :
a) *Multifamiliale isolée* : habitation de 4 logements et plus, dégagée de toute autre habitation (maximum 8 logements).

Tableau 1 – Usages autorisés par zone de l'affectation « Habitation » **H**

GROUPE D'USAGE	ZONES					
	H- 1	H- 2	H - 3	H - 4		
Habitation I	●	●	●	●		
Habitation II	a, b, c	a, b, c	a , b , c	a , b , c		
Habitation III			a			
Habitation IV						
Habitation V						
Habitation VI						
Commerce I	m, p, t	● 1	● 1	● 1		
Commerce II						
Industrie I						
Industrie II						
Industrie III						
Institution		● 2	● 2			

Séance ordinaire du 13 janvier 2025

Agriculture I						
Agriculture II						
Agriculture III						
Agriculture IV						
Agriculture V						
Récréation						
Énergie, transport et communication	•	•	•	•		

Article 3

Modifier l'article 94 « Hauteur des bâtiments principaux » du règlement de zonage no 191-17 :

Modifier le tableau 21 afin de permettre les bâtiments de 3 étages dans la zone H-3, uniquement pour les habitations du groupe Habitation III (H3)
Tableau 2 – Hauteurs des bâtiments principaux selon les zones :

ZONES	DIMENSIONS	
	HAUTEUR MAXIMUM *	HAUTEUR MINIMUM
A-1, A-2, A-3, A-4, A-5, A-6, A-7, A-8	3 étages et 11 m	2,5 m
H-1, H-2, H-3, H-4, H-5	2 étages et 8 m	2,5 m
H-3	2 étages et 8 m/3 étages et 13 m*	2,5 m
H-6	3 étages et 13 m	2,5 m
HC-1, HC-3, HC-4, HC-5, CO-1	2 étages et 8 m	2,5 m
HC-2	3 étages et 13 m	2,5 m
I-1, I-2	3 étages et 13 m	2,5 m
P-1, P-2, P-3	2 étages et 8 m	2,5 m
V-1, V-2	2 étages et 8 m	2,5 m

*3 étages : uniquement pour les habitations du groupe Habitation III (H3)

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

16.0 DÉPÔT DU BILAN 2023 DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim dépose le Bilan 2023 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable.

17.0 RÉVISION DE L'ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ DE LA SOURCE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-WENCESLAS – MANDAT À AKIFER

Résolution
2025-008

Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Jean-Marc Beauchemin
Il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder le mandat à la firme Akifer pour effectuer la révision de l'analyse de vulnérabilité de la source d'alimentation en eau potable de la municipalité de Saint-Wenceslas pour un montant de 10 532\$ (taxes en sus).

Martine Bechtold, maire suppléante

Séance ordinaire du 13 janvier 2025

	18.0 ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC
Résolution 2025-009	Sur la proposition de Serge Hélie Appuyée par Jean-Marc Beauchemin Il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à adhérer à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour le montant suivant : • 502 \$ plus taxes ainsi que l'assurance au montant de 548.70 \$ taxes incluses pour un total de 1 125.87 \$ pour l'année 2025. Martine Bechtold, maire suppléante
	19.0 RÉSOLUTION AUTORISANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET LEUR PAIEMENT PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
	Considérant le règlement numéro 249-21 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires ; Considérant que les dépenses incompressibles réfèrent à des dépenses dont l'exécution est incontournable et dont la qualité de l'exécution n'est pas mise en doute ;
Résolution 2025-010	Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord Appuyée par Serge Hélie Il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser les dépenses incompressibles décrites dans la liste annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et comme si elle était ici au long récitée. La directrice générale et greffière-trésorière par intérim certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la présente résolution Martine Bechtold, maire suppléante
	20.0 FADOQ DE SAINT-WENCESLAS – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE FLORIAN-TURCOTTE
Résolution 2025-011	Sur la proposition de Jean-Marc Beauchemin Appuyée par Nicole Lafrance Dubord Il est unanimement résolu par les conseillers Que la municipalité de Saint-Wenceslas renouvelle le contrat de location du centre communautaire Florian-Turcotte, pour l'année 2025, à la FADOQ de Saint-Wenceslas pour un montant de 250 \$. Martine Bechtold, maire suppléante
	21.0 ADHÉSION À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC
Résolution 2025-012	Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord Appuyée par Serge Hélie Il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur des travaux publics et inspecteur municipal à adhérer à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec au montant de 436.91\$ (taxes incluses). Martine Bechtold, maire suppléante

Séance ordinaire du 13 janvier 2025

**22.0 RÉSOLUTION ABROGEANT LE RÈGLEMENT 179-14 CONCERNANT LE PROGRAMME DE REVITALISATION RÉSIDEN-
TIELLE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

Résolution
2025-013

Sur la proposition de Jean-Marc Beauchemin
Appuyée par Serge Hélie
Il est unanimement résolu par les conseillers que la municipalité de Saint-Wenceslas abroge le règlement numéro 179-14 concernant le *Programme de revitalisation résidentielle* sur l'ensemble du territoire de la municipalité à compter de 2025. Les demandes en cours seront honorées jusqu'au versement complet.

Martine Bechtold, maire suppléante

23.0 CAISSE DESJARDINS GODEFROY – CHANGEMENT DE SIGNATAIRES

Résolution
2025-014

Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Serge Hélie
Il est unanimement résolu par les conseillers De procéder aux changements de signataires suivants auprès de la Caisse Desjardins Godefroy :

- Retrait de Sophie Martinbeault
- Ajout de Martine Bechtold

Martine Bechtold, maire suppléante

24.0 EMRPRUNT TEMPORAIRE – CHANGEMENT DE SIGNATAIRES

Considérant la démission de Sophie Martinbeault à titre de maire suppléante ;

Résolution
2025-015

Sur la proposition de Serge Hélie
Appuyée par Jean-Marc Beauchemin
Il est unanimement résolu par les conseillers de modifier la résolution 2024-186 concernant l'emprunt temporaire pour les travaux de voirie et aqueduc au parc industriel, comme suit :

« De mandater Martine Bechtold, maire suppléante et Martine Lebeau, directrice générale et greffière-trésorière par intérim pour la signature des documents. »

Martine Bechtold, maire suppléante

25.0 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS

Résolution
2025-016

Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Jean-Marc Beauchemin
Il est unanimement résolu par les conseillers que les personnes suivantes soient nommées à titre de représentants pour :

- Bibliothèque : Nicole Lafrance Dubord
- Loisirs : Jean-Marc Beauchemin
- RIGIDBNY : Serge Hélie
- Charte pour la protection de l'enfant : Martine Bechtold

Martine Bechtold, maire suppléante

Séance ordinaire du 13 janvier 2025

26.0 RÉSOLUTION DE QUITTANCE – G3B GESTION IMMOBILIÈRE INC.

Considérant que G3B Gestion immobilière inc. a satisfait à son obligation de construire prévue aux termes de l'acte de vente relaté ci-après relativement au terrain no. 3 situé dans le parc industriel (lot 5 651 881 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2).) ;

Résolution
2025-017

Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Serge Hélie
Il est unanimement résolu par les conseiller que la municipalité soit autorisée à signer une quittance afin de lever la clause résolutoire comprise dans l'acte suivant :

« Vente par Municipalité de Saint-Wenceslas en faveur de G3B Gestion immobilière inc. reçue devant Me Jean-François Thisdale, notaire, le 20 avril 2022, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2), le 25 avril 2022, sous le numéro 27 182 890. »

Il est résolu d'autoriser la maire suppléante, Martine Bechtold et la directrice générale et greffière-trésorière, Carole Hélie à signer cette quittance et tout autre document jugé utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à ce que prescrit la présente résolution.

Martine Bechtold, maire suppléante

27.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

- Une citoyenne aimerait avoir la liste des documents déposés dans la correspondance
- Un citoyen se questionne au sujet du dossier Ste-Thérèse mentionné plus tôt. Serge lui répond qu'un promoteur est intéressé à y construire des logements et que c'est pour ce projet qu'une demande de changement de zonage est faite. Il précise que maintenant ce sont les logements et non les maisons unifamiliales qui sont privilégiés dans les villes et municipalités.

28.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

Résolution
2025-018

Sur la proposition Serge Hélie
Appuyée par Jean-Marc Beauchemin
Il est résolu unanimement de lever la séance à 21h03.

Martine Bechtold, maire suppléante

DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Martine Lebeau, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la municipalité de Saint-Wenceslas, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour toutes les dépenses encourues et engagées à ce procès-verbal.

Martine Lebeau

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS

Je, Martine Bechtold, maire suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martine Bechtold

Martine Lebeau
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Martine Bechtold,
Maire suppléante